Rainway, de Selkirk, concernant la dépense de \$500, et il n'y a pas de détails. Il existe aussi une lettre du département des Affaires indiennes notant l'omission. Le ministre pourra-t-il fournir des détails au sujet de ces dépenses?

## TRAITE DES COURS D'EAU.

M. R. L. BORDEN: Puis-je demander à l'honorable premier ministre s'il y a eu quelque chose de fait au sujet du traité des cours d'eau.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Oui, quelques négociations supplémentaires se poursuivent en vue de nous aider à former notre jugement sur l'un de ces points en dispute.

## TRAITE FRANÇAIS.

M. R. L. BORDEN: Le bruit court que certaines difficultés sont survenues au sujet de la ratification du traité français. Cette rumeur a-t-elle quelque fondement?

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Nous n'avons eu connaissance d'aucune difficulté, et nous pensons que le traité sera ratifié dans le cours ordinaire des choses. Nous n'avons aucun avis officiel à l'encontre.

## STATIONS NAVALES D'HALIFAX ET ESQUIMALT.

M. R. L. BORDEN: L'attention du Gouvernement a-t-elle été appelée sur certaines observations de sir William White, qui sont publiées dans le "Times," de Londres, du 19 novembre, au sujet de l'état dans lequel sont les stations navales à Halifax et Esquimault?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Je ne puis répondre pour le moment.

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense): J'ai eu connaissance de certaines correspondances et je pourrai donner une réponse demain.

M. R. L. BORDEN: Je puis donner lecture des observations, si le ministre désire les entendre. Elles sont comme suit:

Dans le cours de l'été dernier il a visité la station navale d'Esquimault et a pris connaissance de son état. Les ateliers avaient été même que les magasins et le matériel; les fortifications destinées à protéger le port avaient été modernisées, mais l'ouvrage était incomplet. Il a trouvé le fort désarmé, les canons gisaient sur le sol en plein air, au pied de la colline. Le personnel de la station du chantier n'était pas assez nombreux pour maintenir en bon état l'outillage dispendieux laissé dans les usines et dans les magasins. Les approvisionnements avaient été vendus dans la localité à des prix insuffisants,

et la station navale avait été virtuellement abandonnée et se délabrait rapidement. Certains renseignements donnent raison de croire que la station navale à Halifax est dans un état semblable. Des faits de cette nature ont fait comprendre l'importance qui s'attache à la nouvelle entente en vertu de laquelle ces stations navales doivent être entretenues par le gouvernement du Canada. Il est à désirer qu'avant longtemps, toutes les stations navales étrangères soient mises en bon état.

Sir FREDERICK BORDEN: J'ai mal compris la question de mon honorable ami. Je n'ai aucun renseignement sur cette matière, mais je ferai faire des recherches, et s'il y a quelque chose dans le département je le communiquerai à la Chambre.

## 2e LECTURE DU BILL RELATIF A L'AC-QUISITION DE VOIES FERREES PAR L'ETAT.

Sir WILFRID LAURIER propose la deuxième lecture du bill n° 17, autorisant le gouvernement du Canada à acquérir par voie de bail des lignes de chemins de fer se reliant au réseau de l'Etat.

M. l'ORATEUR: Cette motion est-elle adoptée?

(Adoptée.)

Sir WILFRID LAURIER: Notre honorable collègue de Westmoreland (M. Emmerson) désire prendre la parole. Je demande le renvoi.

M. l'ORATEUR: J'ai déclaré que la motion était adoptée, et maintenant je demande si le bill sera adopté. Je suppose que cette deuxième motion peut être remise à plus tard.

M. R. L. BORDEN: Lorsqu'une motion a été adoptée par suite de quelque malentendu entre les députés, la coutume a toujours été de la considérer comme non adoptée pour le moment.

Sir WILFRID LAURIER: Mon honorable ami pourra parler sur une autre motion de même genre qui sera proposée plus tard.

M. l'ORATEUR: L'a motion que j'ai devant moi est que le bill soit maintenant adopté.

L'hon. M. EMMERSON: Après entente avec le ministre des chemins de fer je devais avoir l'avantage de pouvoir faire quelques observations sur ce bill. Malheureusement je n'étais pas dans la Chambre lorsque la seconde lecture a été proposée, la chose ne m'était pas posible, et je ne fais que d'entrer. Je demanderais que la question fût faite jusqu'à demain.

M. l'ORATEUR: La question est remise à demain.